



ADMISSION 2020-2021

Formations : Assistant de Service Social, Éducateur de Jeune Enfants, Éducateur spécialisé

Mise à jour du 27/03/2020 :

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour être admis(e) en formation dans l'une des filières préparant à la qualification et aux diplômes d'État en travail social, il est nécessaire de s'inscrire à des épreuves d'admissions.

La procédure de candidature peut être différente selon la formation visée et votre statut.

Frais de sélection : forfait de 120€/ par filière demandée

Pour vous inscrire à l'épreuve d'admission à l'Arifts, vous devez passer via par Parcoursup si vous êtes en poursuite de scolarité.

Sinon inscrivez-vous directement via notre site.

1. Inscription par Parcoursup

Étape 1 – Candidature :

La pré-inscription se fera sur Parcoursup. Vous pourrez formuler vos vœux du 22 janvier au 12 mars 2020. Consultez le calendrier Parcoursup.

Étape 2 – Examen du dossier :

Afin de protéger au mieux la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie, les modalités de sélection sont modifiées et l'entretien de motivation est remplacé par l'examen du dossier.

Étape 3 – Diffusion des résultats

Les résultats seront diffusés sur Parcoursup le 19 mai 2020.

2. Inscription par notre site Internet www.arifts.fr

Étape 1 – Candidature :

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur notre site du 22 janvier 2020 au 12 mars 2020 17h00.

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 31 Mars 2020 23h59, par mail à admission@arifts.fr avec ses pièces jointes et le justificatif du virement de 120€

Régler les frais de sélection de 120 € par virement sur le compte de l'ARIFTS (RIB) en indiquant dans l'intitulé du virement votre NOM - PRENOM – FORMATION SOUHAITEE ET SITE

Étape 2 – Examen du dossier

Afin de protéger au mieux la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie, les modalités de sélection sont modifiées et l'entretien de motivation est remplacé par l'examen du dossier.

Étape 3 – Diffusion des résultats

Les résultats vous seront communiqués par mail le 19 mai 2020.

CHOIX DU SITE DE FORMATION :

Le choix du site de formation (site nantais ou site angevin) s'opèrera en fonction du rang de classement des candidats admis à l'issu des épreuves de sélection (dans la limite du nombre de places disponibles par site).
Ce choix engage le candidat pour les 3 ans de formation.